

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » .

**VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :**

1/ Maroc : **Le Roi Mohammed VI : " Il n'y a pas de vierges au Paradis"** (Info de Mme MJ GUIRADO)

Source : <https://fr.express.live/2016/08/29/le-roi-du-maroc-mohammed-vi-pas-de-vierges-au-paradis/>

La semaine dernière, le Roi Mohammed VI du Maroc a tenu un discours remarquable sur le terrorisme et l'islamisme en Europe, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance marocaine.



*« Nous croyons que le meurtre d'un moine est interdit par la charia, et que le tuer dans une église est un acte impardonnable de stupidité, parce qu'il est un être humain, et un religieux, même s'il n'est pas musulman. (...) Les terroristes qui opèrent au nom de l'islam ne sont pas musulmans », a dit le roi, se référant à l'assassinat du prêtre catholique Jacques Hamel en France le 26 juillet dernier.*

*Il a demandé aux Marocains résidant à l'étranger d'adhérer aux valeurs de leur foi, et d'empêcher la montée de l'islamophobie et du racisme en protégeant leur bonne réputation.*

*Pas de vierges pour les djihadistes.*

*Pour la première fois le monarque a également soulevé la question du djihad. Les kamikazes ne sont pas nécessairement motivés par des motifs religieux, mais la promesse de paradis est souvent un motif important. En effet, les musulmans qui se font exploser croient qu'ils acquièrent le statut de martyr, ce qui leur assure – à la différence des musulmans ordinaires – d'aller directement au paradis. Selon certaines interprétations du Coran, ils seraient alors récompensés par 72 houris, c'est à dire des jeunes femmes célestes vierges d'une très grande beauté.*

Dans les bagages de Mohammed ATTA, l'un des terroristes qui avaient détourné un avion pour le faire percuter dans les tours du WTC à Manhattan en 2001, on a trouvé un document contenant la note suivante : « Il faut que tu sois gai, heureux, ouvert, tranquille, car tu commets une action que Dieu aime et qui le satisfait et le jour viendra où tu seras avec les houris ».

Depuis quand le djihad consiste-t-il à tuer des innocents ?

Le roi a évoqué le groupe terroriste Etat islamique (EI), l'accusant d'exploiter le manque de connaissance de l'Islam et de la langue arabe des jeunes musulmans en Europe :

« Les terroristes qui opèrent au nom de l'islam ne sont pas musulmans. (...) Menés par leur ignorance, ils croient que ce qu'ils font est le djihad. Mais depuis quand le djihad consiste-t-il à tuer des innocents ? (...) Est-ce qu'une personne saine d'esprit peut croire que des vierges au Paradis sont la récompense pour le djihad ? Est-il concevable que ceux qui écoutent de la musique seront avalés par la Terre ? Et il y a d'autres mensonges de cette sorte. Les terroristes et les extrémistes utilisent tous les moyens possibles pour persuader les jeunes de se joindre à eux et de frapper des sociétés qui défendent les valeurs de liberté, d'ouverture et de tolérance. (...) Nous sommes tous visés. Celui qui croit en ce que j'ai dit est une cible pour le terrorisme ».

**NDLR :** Sunnite, le Roi Mohamed VI est « Commandeur des croyants ». Ce titre a été attribué aux premiers califes qui succédèrent au prophète de l'islam Mahomet à partir de 632. C'est le cas de la dynastie des alaouites dont le roi du Maroc est issu.

## LA DISCRIMINATION SUR LES PLAGES FRANÇAISES



Source : Journal Liberté-Algérie

2/ ALGERIE : **Condamné à 5 ans pour « atteinte à l'islam et au prophète Mohamed »** ...

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20160830/condamne-a-5-ans-atteinte-a-lislam-prophete-mohamed-slimane-bouhafs-reste-prison/>



Slimane BOUHAFS, condamné en première instance à **cinq ans de prison ferme** pour « atteinte à l'islam et au prophète Mohamed », reste en prison. Son procès en appel s'est tenu, ce mardi 30 août, au tribunal de Sétif mais le juge a refusé de le remettre en liberté pour des raisons de santé en attendant le verdict, a-t-on appris de Saïd SALHI, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH).

Ses avocats « ont demandé l'annulation du procès et l'abandon des poursuites (engagées contre lui). Le verdict sera prononcé le 6 septembre prochain. Mais Slimane BOUHAFS n'a pas obtenu la liberté provisoire. Il paraissait pourtant très fatigué et très malade », regrette Saïd SALHI qui juge « son arrestation puis sa mise en détention injustifiée ».

Lors de l'audience, Slimane BOUHAFS a « réfuté l'accusation de l'offense au prophète et à l'islam », précise la LADDH dans un communiqué. L'accusé, qui s'est présenté comme un ancien policier a, cependant, « assumé son opposition et critiques sur son compte Facebook contre l'islam radical et le terrorisme et l'article 2 de la Constitution ». Il a également revendiqué la « séparation de la religion de l'État », selon la même source.

### 3/ Algérie : Réouverture du Théâtre régional de PHILIPPEVILLE (SKIKDA) en 2017

Source : [http://www.huffpostmaghreb.com/2016/08/26/skikda-theatre-regional- n 11717838.html?utm\\_hp\\_ref=algeria](http://www.huffpostmaghreb.com/2016/08/26/skikda-theatre-regional- n 11717838.html?utm_hp_ref=algeria)



Le Théâtre, Place Corneille -  
« Du temps de RUSCADA, le TEMPLE DE VENUS, se trouvait à l'emplacement du Théâtre ».

Vieux de 84 ans le théâtre régional de la ville de Skikda, rouvrira ses portes en septembre 2017 après des travaux qui auront duré 3 ans, a indiqué Omar MENAÂ directeur local de la culture à *El Moudjahid*.

Considéré comme un important édifice dont la ville s'enorgueillit à juste titre, cette bâtisse de l'époque coloniale a connu plusieurs actions de rénovation.

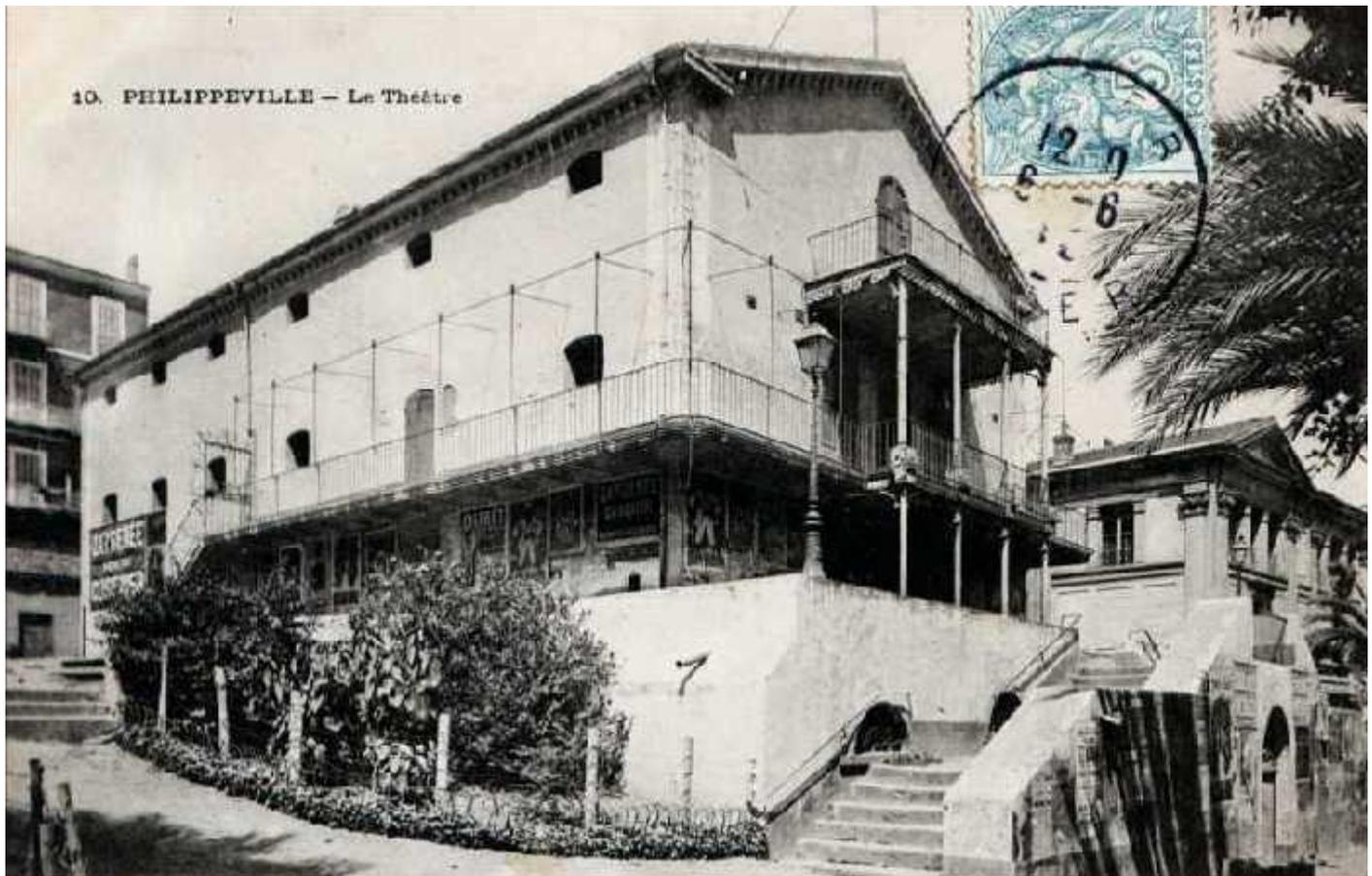
Il a ajouté que ces travaux contribueront à la préservation de cette structure culturelle, véritable joyau architectural.

La première phase de cette opération qui a nécessité une enveloppe financière de 130 millions de dinars, a concerné, a-t-il expliqué, la restauration et le renforcement des structures de cet édifice culturel classé, ainsi que la rénovation de la bâtisse, dont la réparation du toit, aux côtés de la mise en état de ses éléments artistiques et décoratifs, la réfection de la scène, et la redistribution de tous ses commodités et espaces.

Les travaux de restauration de cet édifice culturel dans sa deuxième phase concernent, a-t-on ajouté, l'agencement de la salle des spectacles, pour mieux répondre aux besoins du public et aux exposants, aux côtés de l'installation de la sonorisation et le système de climatisation, ainsi que la réfection de l'éclairage.

Selon la direction de la culture, cette opération de restauration confiée à un consortium spécialisé dans la restauration de tels édifices, œuvrera à préserver le cachet architectural particulier de cette bâtisse, monument culturel unique.

Le Théâtre régional de SKIKDA a été lancé en chantier en 1912 et inauguré en 1932. Construit sur les décombres de l'ancien théâtre de PHILIPPEVILLE, ravagé par un incendie, l'édifice artistique et culturel s'étend sur 1.000 mètres avec une capacité de 500 sièges.



Le vieux Théâtre qui a été ravagé par un incendie

#### 4/Algérie : Les théâtres de 1830 à 1860 - Auteur L LEPAGNOT -

**Extrait :** [...Le Théâtre naît, sur le sol algérien, avec l'occupation française. Par deux arrêtés du 12 novembre 1830, le Général CLAUZEL décide la création du Théâtre d'Alger, chargé de représenter des ballets et des opéras italiens : initiative prématurée, dont le rappel de CLAUZEL et la remise en question de l'occupation définitive d'Alger viennent bouleverser la mise à exécution, en même temps qu'ils suscitent « l'affaire PELISSIER », procès au cours duquel, en 1831 et 1832, s'affrontent comme témoins le maréchal SOULT et le maréchal CLAUZEL lui-même. L'argument proprement juridique du procès n'a guère qu'une valeur documentaire sur la constitution d'une entreprise théâtrale...

[...L'institution d'un Théâtre « offrait, par les émotions communes de la scène, un des moyens les plus puissants pour rapprocher de la France et de sa civilisation des hommes que nous venons d'arracher par nos armes au joug de tyrans stupides ». L'initiative répondait, d'ailleurs, aux ordres du maréchal GERARD dont les lettres invitaient CLAUZEL « à coloniser Alger, à s'attacher surtout, à gagner l'esprit des habitants en leur faisant aimer la domination française, à les rapprocher de nous, de nos mœurs, de nos usages, enfin à attirer les étrangers qui voudraient s'établir dans la ville à demi-dépeuplée par le départ des Turcs et de leurs familles.

Or, des conditions favorables encouragent l'effort : les Maures projettent « d'amener leurs femmes en loges grillées », les Israélites offrent leurs capitaux, les négociants établis sur la côte barbaresque constituent un public tout désigné et, sans doute, la certitude de trouver en Afrique les mêmes distractions que sur la côte française, attirerait-elle, à la longue, une partie au moins, des étrangers qui vont passer l'hiver à Nice. Mais le gouvernement objecte que l'établissement d'un théâtre à Alger « aurait été une démonstration trop manifeste de prise de possession », et justifie, ainsi, la révocation des dispositions prises par CLAUZEL

Ces considérations d'ordre moral et disciplinaire (la nécessité de distraire l'armée), d'ordre politique (le désir de gagner les populations indigènes aux usages français pour les mieux gouverner), d'ordre économique (l'intérêt d'attirer des capitaux des colons, voire des touristes) jouent dès la prise de possession du sol algérien, et préexistent, même, toute installation effective. Elles sont le fait des autorités militaires elles-mêmes. Ce qu'elles gardent de tout théorique disparaît devant des arguments analogues présentés, plus tard, par les colons...

Pour lire la suite utiliser, SVP, ce lien : [http://www.persee.fr/doc/oultre\\_0399-1385\\_1952\\_num\\_39\\_137\\_1177](http://www.persee.fr/doc/oultre_0399-1385_1952_num_39_137_1177)

## 5/ Algérie : Le « Palais du roi du Dahomey » à BLIDA

Source : <http://www.dknews-dz.com/article/66112-le-palais-du-roi-du-dahomey-a-blida.html>

**Extraits :** [...Le « Palais du roi Behanzin Kondo », 11<sup>ème</sup> roi du Dahomey (actuel BENIN), qui a séjourné à BLIDA durant son assignation à résidence par l'administration coloniale française de 1894 jusqu'à sa mort en 1906, reste le plus important édifice des « Douirette », un vieux quartier de la ville fondé au 16<sup>e</sup> siècle.



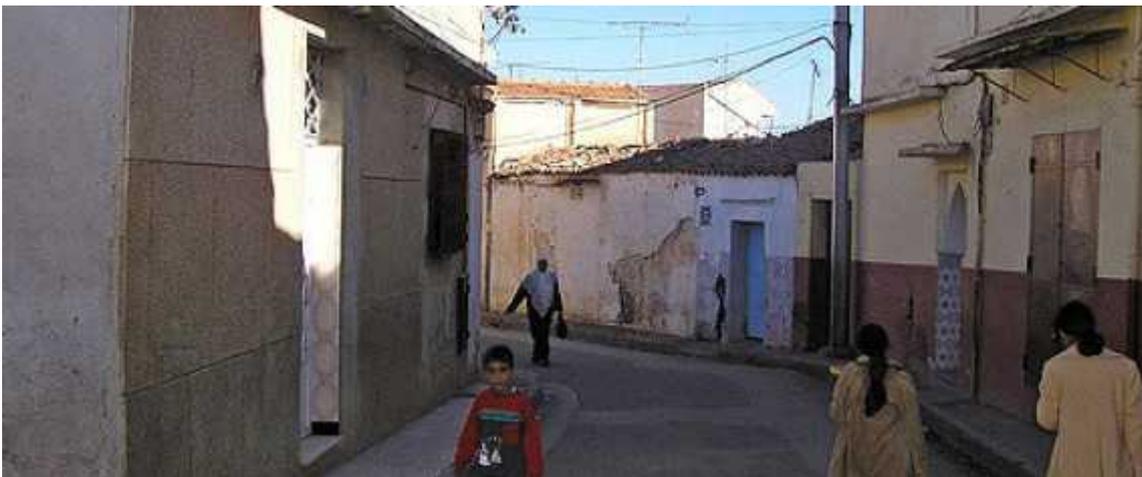
Après le rapatriement des ossements du roi en 1928, ce palais a connu des changements, dans ses structure et architecture, qui ont irrémédiablement défiguré son cachet typiquement ottoman.

Achetée depuis de longues années par un homme d'affaires de la région, cette demeure s'est agrandie de deux étages supplémentaires, construits à l'aide de matériaux inadaptés, sans aucun respect pour l'architecture originelle.

Envahie par une végétation abondante, cette demeure quasi abandonnée, située à l'écart des Douirettes, tout en étant une partie intégrante, est aujourd'hui inaccessible aux visiteurs.

Le « Palais du roi du Dahomey » se compose d'une résidence de 400m<sup>2</sup> entourée de terres agricoles soit une superficie totale de plus de 10 000m<sup>2</sup>. Il reçoit souvent des délégations officielles ou d'étudiants du BENIN. Le dernier passage d'une de ces délégations remonte à 2015, à la faveur de la visite d'Etat du Président béninois Thomas Boni Yayi, en Algérie.

En 2008, la résidence a été saisie et vendue aux enchères à l'établissement bancaire «El Baraka», affirme le responsable du service du patrimoine à la direction de la Culture de BLIDA, Mourad Messika, qui précise que cette dernière s'est « opposée à la vente et reste en contact avec le ministère de la Culture pour « trouver une solution permettant la préservation de ce bien patrimonial »....



**NDLR :** Le quartier des Douirettes a eu ses premiers jalons qui auraient été posés au lendemain de l'arrivée des premiers migrants fuyant l'Andalousie après la chute de Grenade (1492).

## 6/ Algérie : Jardin d'essai : Un musée de la nature en déperdition

Source : <http://www.liberte-algerie.com/reportages/un-musee-de-la-nature-en-deperdition-253757>

En plein cœur de la capitale, Alger, plus précisément à El-HAMMA, le jardin d'acclimatation communément appelé le Jardin d'essai, est un havre de paix, d'inspiration et une source de fraîcheur inégalable en ces temps caniculaires.

**Extraits :** [...

[...Véritable musée de la nature, le Jardin d'essai était considéré parmi les plus beaux jardins du monde, au moment de sa création en 1832, soit deux ans après le début de l'occupation française de l'Algérie. Unique en son genre, aussi, il ne doit pas sa renommée au fait du hasard, mais à la richesse et la diversité de sa flore.



*[Les aménagements actuels ont été dessinés, en 1929, par l'architecte français REGNIER. C'est l'ancêtre des établissements dont l'administration française a doté l'agriculture. Il est hautement significatif de constater qu'en 1832 le Haut Commandement Militaire ait songé à installer un champ d'expérience pour acclimater et multiplier les espèces qui devaient, partant de là, peupler la campagne algérienne et contribuer à sa mise en valeur. Il bénéficie d'une perspective limitée seulement par l'horizon absolu où l'infini transporte l'esprit vers le reste du monde, celui que l'on a déjà admiré et celui que l'on voudrait connaître. Sa partie basse se confond avec cette zone autrefois marécageuse et insalubre qui fut le témoin du campement temporaire de la soldatesque de Charles Quint, sa partie haute voisine avec le versant où Cervantès avait cru trouver un refuge sûr pour échapper au Pacha d'El-Djezaïr.] (Source : <http://www.jardinessai.com/index1.htm>)*

D'une superficie de 32 hectares, repartis en parcs français, britannique et asiatique, que l'on peut distinguer par l'architecture et la variété des plantes, le jardin du Hamma comprend un zoo et une école de jardinage et botaniques, et un centre spécial pour les essais. Envoûtant à souhait, le lieu laisse souvent des sensations d'émerveillement chez le visiteur, comme rapporté par les témoignages dans les célèbres guides de voyage :

"Sublime !!" Tout simplement magnifique notamment le jardin français. On y trouve une grande variété d'arbres et de plantes.

A voir !!" "Un écrin de verdure". "Ce jardin est très bien entretenu, c'est un lieu de rencontres des amoureux, ce jardin porte bien son nom car il y a de nombreuses espèces végétales tropicales." "Très beau. Parmi les cinq plus beaux parcs au monde. Le premier Tarzan a été tourné dans ce parc dans les années cinquante. Il compte des milliers d'espèces végétales venues des quatre coins de la planète, créant ainsi l'un des plus beaux microclimats en plein centre d'Alger. A voir absolument."

La médaille et son revers

Seulement voilà, le revers de la médaille offre une image moins agréable. En dépit de ces caractéristiques qui font de lui l'un des plus beaux jardins du monde, ce jardin est laissé à l'abandon et mal entretenu. C'est là le constat largement partagé par les visiteurs. À l'allée des dragonia, pleins de tronc d'arbres jonchent les bordures. Erosion aidant, cette allée est maintenant



dégarnie par endroits, écrasée sous le soleil, alors que jadis elle était ombragée en été et servait même de parapluie naturel en hiver, raconte un travailleur nostalgique. Ce qui lui fera dire, qu'“il y a un véritable massacre au jardin anglais, on ne le reconnaît plus”. L'espace de floriculture, où étaient cultivées toutes les espèces de roses n'est plus que l'ombre de lui-même. Les lis et l'allia et le bégonia ont disparus, laissant la place aux herbes folles. L'on fait état en plus de la déperdition de plantes centenaires. Pour cause : les arbres qui ont largement dépassé leur âge de cent ans, puisque les premiers ont été plantés en 1848, n'ont pas fait l'objet de remplacement, notent des ingénieurs rencontrés sur place font état de destruction des bambous, et les premières couches de la terre ont même été enlevées au jardin français. Côté animalier, les animaux sont bien traités, reconnaît-on, mais les cages ne sont pas aux normes.

Le jardin, qui accueille des milliers de visiteurs, souffre de l'incivisme des citoyens aussi, qui n'hésitent pas à piétiner les espaces verts, grimper sur les arbres et laissant leurs déchets partout. Sans parler des actes de vandalisme qui ont touché les statuette présentes dans le jardin asiatique. En effet, celles représentant les deux femmes des Ouled Nail ou l'homme à la flûte ont été systématiquement mutilés des bras et amochés par des tags laissés en souvenir du passage des touristes qui écument les lieux. Et mêmes les poissons rouges qui peuplent le petit bassin ne sont pas épargnés par les jets de pierre et de pain ! Autant d'actes de vandalisme dont se plaignent les agents de sécurité, souvent en petit nombre par rapport à l'afflux des citoyens, surtout les week-ends. “Lorsqu'on fait notre randonnée à l'intérieur du jardin, nous sommes souvent appelés à faire les vigils, à rappeler à l'ordre les enfants qui grimpent sur les arbres ou piétinent l'espace vert”, se plaignent-ils. Pour les mêmes raisons, pourtant, ce jardin a été fermé en 2006 pour trois ans, pour sa remise en état avec l'aide de la ville de Paris. Pis encore, malgré toute la richesse et la diversité de ce patrimoine de classe mondiale, les amoureux de la nature et amis ont été surpris dernièrement de constater une volonté de création d'une EPIC pour gérer ce site, comme le mentionne un article paru dans un quotidien arabophone en date du 2 mai 2016, déclarant que la wilaya d'Alger “envisage la création d'une EPIC” pour gérer ce site unique....



L'arbre de Tarzan au Jardin d'Essai d'Alger, il fut le décor du film Tarzan en 1932 (photo de Nacéra ADDADAHINE Août 2014)

L'austérité pointe à l'horizon !

Du point de vue légal, l'entité “Jardin d'Essai” n'a aucune existence juridique depuis l'indépendance, nous signale-t-on. Néanmoins, il faudra remonter à l'ère coloniale pour retrouver son premier classement en site naturel en date du 24 octobre 1947, confirmé par l'ordonnance N°67-281 de décembre 1967 relative aux fouilles et la protection des sites et monuments historiques et naturels (Journal officiel n°07 du 23-01-1968, annexe III-page 65). En 1963, la direction du Jardin d'essai fut confiée à l'INRA jusqu'à 1985 où il fut transféré au Muséum national de la nature suite à la création de ce dernier par décret n°85-79 du 23 août 1985.



## 7/Algérie : Récupération des archives : les négociations avec la France sont « très complexes »

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20160829/recuperation-archives-ngociations-france-tres-complexes/>

Le ministre des Moudjahidine (Anciens combattants), Tayeb ZITOUNI a reconnu, ce lundi à TEBESSA, le caractère « complexe » des négociations autour de la récupération des archives de la guerre de libération, détenues par la France.



« Les négociations avec la partie française sur la récupération des archives nationales sont très complexes », a-t-il déclaré, selon des propos repris par l'agence officielle.

Seulement 2 % des archives ont été récupérées de la France par l'Algérie depuis l'indépendance, avait affirmé le ministre la veille de la célébration de la fête d'indépendance. Les archives ne concernent pas uniquement les documents liés à la Révolution, mais également tout ce qui concerne les infrastructures de l'Algérie, l'architecture et l'urbanisme. Jusque-là seules les archives détenues chez douze pays arabes ont été récupérées.

C'est lors de sa visite en début d'année en France, la première d'un ministre des Moudjahidine chez l'ancienne puissance coloniale, que Tayeb ZITOUNI avait annoncé l'installation de trois commissions chargées respectivement de la question des archives, mais aussi du dossier des disparus pendant la guerre, comme Maurice AUDIN, Mohamed BOUGUERRA ou encore Larbi TEBESSI et du dossier des victimes des essais nucléaires.

**NDLR** : Il n'y a pas que des Algériens qui ont été portés disparus : 1 340 Français ont été aussi enlevés après le cessez-le-feu ; où sont-ils ? Où sont également les prisonniers militaires, dont les Accords d'Evian, précisaient que dans un délai de 20 jours, après le 19 mars 1962, ils seraient libérés ?

# RECHERCHES DANS L'INTERET DES FAMILLES

**M. André Georges DURAN**



M. André Georges Duran a été... (text partially obscured)

sur le procureur général... (text partially obscured)

**Jean-Claude SANTAMARIA**



M. Jean-Claude Santamaria a été... (text partially obscured)

**M. Karl SCHWARZ**



**M. Jean COURIOL**



M. Jean Couriol a été... (text partially obscured)

**M. Karl REJNOWSKI**

M. Karl Rejnowski a été... (text partially obscured)

## LES PERSONNES RETROUVEES

Il est... (text partially obscured)

## Un communiqué du Conseil de l'ordre des médecins d'Oran

Oran (O.A.) - Le président... (text partially obscured)

## NDE LA SUPPRESSION ADMINISTRATIF

Après et une cinquantaine de... (text partially obscured)

Dans "La Dépêche algérienne", des civils qui n'ont jamais été retrouvés. / ARCHIVES JEAN-JACQUES JORDI

MERCI de bien vouloir nous donner aussi une réponse, Monsieur le Ministre algérien des Anciens combattants.

8/France : Un monument sur la guerre d'Algérie crée la polémique dans une ville française

Source : <http://www.algeriepatiotique.com/fr/article/un-monument-sur-la-guerre-d%E2%80%99alg%C3%A9rie-cr%C3%A9e-la-pol%C3%A9mique-dans-une-ville-fran%C3%A7aise>

A Chalon-sur-Saône, une ville située dans le centre-est de la France, un projet de monument pour honorer la mémoire des « morts pour la France » en Afrique du Nord, qui devrait voir le jour dans cette ville probablement à la fin de cette année, sur la place du 19-Mars-1962, crée la polémique. Les promoteurs de ce projet ne sont pas sûrs de pouvoir le réaliser à l'échéance qu'ils prévoient à cause de la question du financement, mais ils risquent surtout d'être gênés par les oppositions d'un collectif d'associations, créé spécialement contre l'implantation du monument considéré comme une « abdication supplémentaire face à nos ennemis, puisque le 19 mars 1962 représente la fête de la victoire des « terroristes » algériens, aidés par les communistes». Ces associations, qui se distinguent, par ailleurs, par leur racisme exprimé en ce moment dans l'islamophobie, n'ont toujours pas digéré l'indépendance de l'Algérie reconquise au prix de très lourds sacrifices grâce à la lutte menée par les Algériens, dont les héros sont encore présentés comme des «terroristes», tels qu'ils étaient qualifiés à l'époque par la presse colonialiste française.

Les opposants à ce projet n'hésitent pas à faire dans l'amalgame le plus abject en écrivant : «Il est déplorable de constater qu'en ces temps de guerre, comme tout le monde s'accorde à le dire, alors que notre pays subit des actes de barbarie sans nom, certains continuent à vouloir faire la part belle aux terroristes. Car ceux que nous connaissons aujourd'hui sont les mêmes qui ont pratiqué des actes inqualifiables après le 19 mars 1962». Dans le contexte actuel, ils insistent sur le terme «terroriste» pour confondre entre les patriotes algériens qui ont combattu avec les armes l'occupant colonial français et ont permis à notre

pays de recouvrer sa souveraineté, et les criminels recrutés dans les banlieues en France et envoyés faire le «djihad» en Syrie. Ces mêmes «combattants» qui retournent frapper cruellement leur pays d'origine, comme ils l'ont fait à Paris en janvier et novembre 2015 et à Nice en juillet dernier, tout en déstabilisant la population par la menace réelle qu'ils font planer sur elle.



Le maire (LR) de Chalon-sur-Saône, Gilles PLATRET (à gauche).

Ce qui devrait se limiter à être un débat franco-français prend un contenu provocateur qui veut toucher notre pays. C'est le même scénario qui se reproduit à chaque fois qu'une commémoration de la guerre coloniale menée par la France pour conserver sous sa domination l'Algérie, comporte incidemment une forme d'hommage indirect au combat de notre peuple. La dernière fois, c'était à l'occasion du 19 mars. Ceux qui n'ont pas digéré l'indépendance de l'Algérie après 132 ans d'occupation coloniale, ont enragé en apprenant que cette date est célébrée par les Algériens comme le «Jour de la Victoire». L'action criminelle de l'OAS (Organisation de l'armée secrète) qui a continué, après le cessez-le-feu, à faire des victimes dans la population algérienne et chez les Européens suspectés de sympathie avec notre cause, n'a rien changé au cours des événements et n'a pas empêché le retour de la souveraineté nationale dans notre pays.

Les nombreux amis français que compte l'Algérie en France donnent à cette date sa vraie signification ; celle de la fin du colonialisme incompatible avec les valeurs de la République. C'est certainement dans ce sens que le président François Hollande a décidé de commémorer, pour la première fois, le 19 Mars 1962, n'ignorant pas qu'il est considéré par le peuple algérien comme le «Jour de la Victoire», et suscitant, pour cette raison, une levée de boucliers au sein des associations de harkis, pieds-noirs et de politiques de droite. La même polémique renaît à Chalon-sur-Saône.

**NDLR :** *Jusqu'à présent les monuments inaugurés en France pour commémorer les morts de la guerre d'Algérie se dispensaient de l'avis de la presse algérienne. J'imagine l'inverse et le tollé qui en suivrait, si...*

*Quant à l'amalgame qui nous est reproché leurs excités ne se privent pas de le faire contre nous et outrageusement. Le journaliste algérien réfute le terme « terroriste » appliqué aux combattants du FLN, sous le fumeux prétexte d'un patriotisme libérateur mais au ô combien cruel sur des civils désarmés (y compris femmes et enfants de toutes confessions). Comment appelle-t-on un civil qui dépose une bombe ou assassine dans la rue d'une ville un être humain désarmé ? Ils réclament le bénéfice du statut de combattant mais ne s'appliquent pas les lois de la guerre définies par la convention de Genève..*

*Notre partisan-journaliste en oublie même la séquence du non respect des Accords d'Evian par le FLN pris en tenaille avec ses dissidents afin de déstabiliser le GPRA ; avec le "démocratique" groupe d'OUIDA dont la prise du pouvoir était l'unique obsession. Tous leurs crimes commis, post 19 mars 1962, les plus nombreux, dans le seul but d'une purification ethnique avec incitation aux départs par la terreur des Européens, sont calfeutrés et incriminés à la seule OAS. Ce n'est plus du parti pris mais de la propagande mensongère, et au demeurant cela fonctionne bien car il suffit de lire leurs commentaires ; c'est particulièrement édifiant !*

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO